

CERTIFICAT D'IDENTIFICATION DU PLAN

**PEA  
ORPHEA**

Contrat individuel de capitalisation n° N°LMP104161022C0 libellé en unités de compte.

**COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU PLAN**

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Le transfert des titres du Plan n'étant pas possible, la totalité des titres présents sur le Plan doit être vendue. Seules les liquidités issues de la vente de ces titres pourront être transférées par virement au profit de LA MONDIALE PARTENAIRE.

Les documents suivants devront également être transmis à LA MONDIALE PARTENAIRE :

- Une attestation d'ouverture du Plan indiquant les versements effectués,
- Une photocopie du contrat et des éventuels avenants, ainsi que tout document justificatif dont la communication est exigée en vertu de l'article 91 quater I du Code Général des Impôts.

**À REMPLIR PAR LE TITULAIRE DU PLAN**

Je soussigné(e),

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nom de naissance : \_\_\_\_\_ Situation de famille : \_\_\_\_\_

Adresse : N°/Voie : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

demande le transfert de :

mon PEA n° \_\_\_\_\_

mon PEA PME-ETI n° \_\_\_\_\_

souscrit auprès de la Société : \_\_\_\_\_

à effet du : \_\_\_\_\_ sur le PEA<sup>1</sup> ou le PEA PME-ETI<sup>1</sup> que j'ai ouvert à LA MONDIALE PARTENAIRE.

dans le cadre du contrat : \_\_\_\_\_.

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

<sup>1</sup> Le transfert d'un PEA ne peut être effectué qu'à destination d'un autre PEA. Il en est de même dans le cas du transfert d'un PEA PME-ETI. Le transfert d'un PEA vers un PEA PME-ETI est interdit et réciproquement.

**Informatique et Libertés** : La collecte des données personnelles du souscripteur est effectuée par l'assureur dans le cadre d'un traitement relatif à la gestion administrative de son dossier. Ces informations sont nécessaires au traitement de son dossier notamment dans le cadre de l'application des dispositions des articles L561-2 et suivants du Code monétaire et financier relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. A défaut, la demande de souscription ne pourra pas être prise en compte. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, le souscripteur bénéficie d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification et d'opposition sur les données qui le concernent, sur simple courrier adressé à AG2R LA MONDIALE, Direction des Risques – Conformité & Déontologie, 104-110 Bd Haussmann, 75379 PARIS Cedex 08. Pour les traitements mis en oeuvre aux seules fins de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le droit d'accès du souscripteur aux données s'exerce auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 8 rue Vivienne, CS 30223, 75083 PARIS Cedex 02.

# PEA ORPHEA

Contrat individuel de capitalisation n° LMP104161022C0 libellé en unités de compte.

Aucune demande de transfert ne peut être traitée sans le retour de ce document précisément complété et signé.

À remplir par l'établissement teneur du Plan et à transmettre ensuite à LA MONDIALE PARTENAIRE avec les éléments justificatifs dont la communication est exigée en vertu de l'article 91 quater I du Code Général des Impôts, l'attestation de la date d'ouverture du Plan et des versements effectués et la photocopie du contrat et des éventuels avenants.

## À REMPLIR PAR L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU PLAN

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Nom du Plan à transférer: \_\_\_\_\_ N°: \_\_\_\_\_

Nature du Plan à transférer:  PEA Bancaire  PEA Assurance  
 PEA PME-ETI Bancaire  PEA PME-ETI Assurance

Date d'ouverture du Plan à transférer: \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Année	Montant total des versements effectués sur le Plan	Valeur de rachat du Plan
Au 31/01/1996	Euros	Euros
Au 31/12/1996	Euros	Euros
Au 31/12/1997	Euros	Euros
Au 30/06/2004	Euros	Euros
Au 31/12/2004	Euros	Euros
Au 31/12/2005	Euros	Euros
Au 31/12/2006	Euros	Euros
Au 31/12/2007	Euros	Euros
Au 31/12/2008	Euros	Euros
Au 31/12/2009	Euros	Euros
Au 01/01/2011	Euros	Euros
Au 01/10/2011	Euros	Euros
Au 01/07/2012	Euros	Euros
Lors du transfert	Euros	Euros

Nous soussignés: \_\_\_\_\_, gestionnaire du Plan ci-dessus désigné, déclarons virer ce jour la somme de \_\_\_\_\_ euros sur le compte de LA MONDIALE PARTENAIRE:

BIC : BNPAFRPPNFE - IBAN : FR76 3000 4023 2300 0161 1850 778

Fait à: \_\_\_\_\_

Le: \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature et cachet

**Informatique et Libertés** : La collecte des données personnelles du souscripteur est effectuée par l'assureur dans le cadre d'un traitement relatif à la gestion administrative de son dossier. Ces informations sont nécessaires au traitement de son dossier notamment dans le cadre de l'application des dispositions des articles L561-2 et suivants du Code monétaire et financier relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. A défaut, la demande de souscription ne pourra pas être prise en compte. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, le souscripteur bénéficie d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification et d'opposition sur les données qui le concernent, sur simple courrier adressé à AG2R LA MONDIALE, Direction des Risques - Conformité & Déontologie, 104-110 Bd Haussmann, 75379 PARIS Cedex 08. Pour les traitements mis en oeuvre aux seules fins de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le droit d'accès du souscripteur aux données s'exerce auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 8 rue Vivienne, CS 30223, 75083 PARIS Cedex 02.